

## DELIBERATION N° 2017-883

L'an deux mille dix sept, le 20 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 14 décembre 2017 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Pierre PARRAT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, Mme Nathalie BEAUFILS, M. Olivier AMIEL, Mme Fatima DAHINE, M. Michel PINELL, Mme Danièle PAGES, M. Richard PULY-BELLI, Mme Isabelle de NOELL-MARCHESAN, M. Mohamed IAOUADAN, Mme Chantal GOMBERT, M. Alain GEBHART, Mme Suzy SIMON-NICAISE, Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, Mme Joëlle ANGLADE, M. Stéphane RUEL, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Annabelle BRUNET, M. Marcel ZIDANI, Mme Nicole AMOUROUX, M. Jean-Joseph CALVO, Mme Francine ENRIQUE, Mme Véronique AURIOL-VIAL, Mme Brigitte PUIGGALI, M. Jean-Michel HENRIC, M. Bernard LAMOTHE, M. Olivier SALES, M. Laurent GAUZE, M. Pierre-Olivier BARBE, Mme Virginie BARRE, M. Charles PONS, M. Yves GUIZARD, Mme Christelle POLONI, Mme Carine COMMES, M. Brice LAFONTAINE, M. Nicolas REQUESENS, M. Bruno LEMAIRE, M. Jean-Claude PINGET, M. Mohamed BELLEBOU, Mme Catherine PUJOL, M. Alexandre BOLO, Monsieur Jean-Yves GATAULT, Mme Florence MICOLAU.

**REPRESENTE(S) :** Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Caroline FERRIERE-SIRERE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Michèle FABRE, ayant donné pouvoir à Danièle PAGES, Dominique SCHEMLA, ayant donné pouvoir à Michel PINELL, Josiane CABANAS, ayant donné pouvoir à Nicole AMOUROUX, Jérôme FLORIDO, ayant donné pouvoir à Christelle POLONI, Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Clotilde FONT, ayant donné pouvoir à Brice LAFONTAINE, Claudine MIZERA-FUENTES, ayant donné pouvoir à Mohamed BELLEBOU, Louis ALIOT, ayant donné pouvoir à Catherine PUJOL, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Bénédicte MARCHAND, ayant donné pouvoir à Bruno LEMAIRE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Florence MICOLAU, Conseillère Municipale

=====

### Tarifs des services publics municipaux 2018

M. Pierre PARRAT expose :

Mes chers collègues,

La ville de Perpignan gère de nombreux services en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le conseil municipal.

Le fascicule, présenté en annexe, comporte de nouvelles prestations, d'autres font l'objet de réajustement pour tenir compte de l'inflation. Toutefois la plupart des tarifs indiqués sont identiques à ceux de 2017.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Le Conseil Municipal décide :

1) D'approuver les tarifs de services publics municipaux 2018 tels qu'indiqués dans le fascicule joint.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

53 POUR

2 ABSTENTION(S) : M. Brice LAFONTAINE, Mme Clotilde FONT.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le :

Affiché le :



066-216601369- 20171220 - 91368- DE-11

26 DEC. 2017

26 DEC. 2017

M. Jean-Marc PUJOL, Le Maire

